

# Carte Scolaire Soirée débat Jeudi 22 Octobre

Voir p 8

## Restauration dans les collèges : danger privatisation !

Voir p 6

Dispensé de timbrage **Chartres CTC**

# Second Degré-28

*Le Bulletin*  
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication: Olivier MIMEAU C.P.A.P.: 1212 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 \* 3, rue Louis-Blériot CHAMPHOL \* B.P. 81125 \* 28304 MAINVILLIERS Cedex  
Tél. : 02.37.21.16.91 Fax : 02.37.21.39.89 Courriel : [snes28@orleans.snes.edu](mailto:snes28@orleans.snes.edu)

N° 77

Octobre 2009

0,70 €

Dépôt légal : 4eme trimestre 2009



Déposé le 15 septembre 2009

# Rentrée mensonge VS opération vérité

La rentrée a été « réussie » ... selon le ministre Luc Chatel.

Réussie, oui, sans doute sur le plan de la communication : « Rien de solide et de durable ne peut être entrepris sans un véritable dialogue avec l'ensemble des partenaires »...

De nombreux dysfonctionnements viennent pourtant contredire cette image idyllique d'une rentrée sereine. Quelques exemples : recours massif à des collègues précaires lié au manque de TZR (3 000 emplois de remplacement supprimés à la rentrée 2009), multiplication des heures supplémentaires à la place d'heures postes, créant des situations ubuesques dans certains établissements où des collègues doivent aller faire des heures à l'extérieur qu'ils auraient pu faire dans leur établissement...

Tout ceci est le résultat des coupes budgétaires qui se poursuivent et s'accroissent : - 13 500 postes cette année dans l'Education nationale, - 16 000 l'an prochain, 50 000 suppressions de postes en cinq ans... mais « le taux d'encadrement reste inchangé » d'après le ministre ! Face à cette rentrée « mensonge », le SNES lance une « opération vérité », afin de montrer la situation réelle dans nombre d'établissements (voir p. 2).

Cette constatation d'une rentrée difficile prend tout son sens à travers le rapport annuel de l'OCDE sur l'éducation : alors que les 30 pays de l'OCDE consacrent en moyenne 6,1% de leur PIB à l'éducation, la France est au 11<sup>ème</sup> rang avec moins de 6%. Dans ces mêmes pays, l'éducation représente 13,3% des dépenses publiques en moyenne... mais 10,6% en France. Cette politique d'économie défendue par le gouvernement ne représente pourtant que quelques centaines de millions d'euros, à comparer avec les 2,5 milliards consacrés à la baisse de la TVA dans la restauration... avec l'efficacité qu'on sait.

De même, de nombreux dossiers restent en suspens : le SNES attend toujours des propositions concrètes sur la réforme du lycée après la remise du rapport Descoings mais aussi une alternative sérieuse à la « mise à mort » des IUFM et de réelles mesures de revalorisation ne prenant pas seulement en compte l'élévation du niveau de recrutement au Master. Pourtant derrière cette apparente passivité, au collège, la « réforme en pièces détachées » se poursuit de manière discrète et la charge de travail s'accroît (validation B2I et niveau A2, épreuve d'histoire des arts au Brevet...).

Face à cela, que faire ? La mobilisation doit se poursuivre dans la rue, mais il existe des alternatives pour se faire entendre. La participation de plus de deux millions de Français à la votation citoyenne au sujet de l'avenir de la Poste, du 28 septembre au 3 octobre, a bien montré la volonté de ne pas laisser l'élite libérale au pouvoir détruire les services publics : en s'exprimant directement, les citoyens reprennent ainsi une parole confisquée par les sondages et la manipulation médiatique. C'est une voie à explorer dans l'Education, en impliquant davantage, par exemple, les parents d'élèves au niveau des établissements.

### SOMMAIRE

Éditorial	1
CTPD du 28 septembre	2
« Opération Vérité » en Eure et Loir	2
Bilan de la rentrée en Eure et Loir	3
HS non imposées ?	4
La réforme des collèges : pas d'actualité ?	5
Restauration dans les collèges : refusons la privatisation !!!	6
Réforme des lycées	7
Soirée débat : carte scolaire	8

### ATTENTION

Le Stage « Animation de la vie syndicale » dans son établissement est reporté à une date ultérieure.

## CTPD du 28 Septembre

Ce CTPD portait sur le bilan de la rentrée dans les collèges du département. Nous y avons lu une déclaration commune avec le SNEP-28 (accessible sur le site de la section académique du SNES : <http://www.orleans.snes.edu/spip/spip.php?article1354>). Celle-ci développe les « Vérités sur la rentrée » ci-dessous et regrette la perte de 2 postes d'Assistants d'Education pour le département. L'inspecteur d'académie nous a répondu que les moyens seuls ne suffisaient pas.

En séance nous sommes revenus sur le taux bien trop important d'Heures Supplémentaires. L'IA a convenu qu'effectivement nous étions « arrivés à la limite ». Nous avons aussi soulevé les problèmes de sectorisation sur Chartres, sur Dreux (avec la fermeture du collège Paul Fort annoncée pour la rentrée prochaine et à laquelle nous nous opposerons lors du prochain CDE), et aussi sur le secteur de Chateauneuf en Thymerais (voir le tableau « bilan de la rentrée »). situations aux quelles il faut ajouter celle de Bonneval.

Avant de clore, l'Inspecteur d'Académie nous a fait part de la publication prochaine de plusieurs documents rassemblant des indicateurs sur les collèges et un bilan des demandes de dérogation. Ceux-ci ont été mis en ligne depuis sur le site de l'inspection académique.

Olivier MIMEAU

### « Opération vérité » en Eure-et-Loir

Selon Luc Chatel, la rentrée scolaire est « techniquement réussie » et les suppressions de postes n'ont pas eu de conséquences sur le fonctionnement des établissements. Pourtant, lorsqu'on interroge les collègues sur leur rentrée et sur leurs conditions de travail au quotidien, c'est un tout autre tableau qui se dessine...

#### **Vérité n°1 : Des classes souvent surchargées**

Si le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges d'Eure-et-Loir est correct et identique à l'an dernier (23,5), il cache des réalités bien moins idéales : plus d'un tiers des collèges fonctionne avec un voire deux niveaux surchargés (28,5 élèves en moyenne en 6<sup>e</sup> à la Loupe, 28 en 4<sup>e</sup> !), sans parler des groupes de langues vivantes qu'il n'est pas rare de voir culminer à 32-33 élèves (comme en Espagnol à Illiers). La situation est encore plus tendue dans les lycées. Ainsi à Châteaudun, toutes les classes de Seconde dépassent 33 élèves et la 1<sup>ère</sup> L compte 38 élèves.

#### **Vérité n° 2 : Des heures supplémentaires pléthoriques... et imposées**

Même si, officiellement, on ne peut nous imposer plus d'une heure supplémentaire, la réalité est tout autre au quotidien. Certains chefs d'établissement exercent un véritable chantage sur les enseignants qui finissent par « accepter » cet alourdissement de leur charge de travail pour éviter la disparition d'une option, d'un dispositif d'aide et de soutien ou encore d'un dédoublement. C'est le cas au collège Victor Hugo de Chartres où, après le refus d'une collègue de Lettres d'accepter 3 HSA, le « prix à payer » a été la suppression d'une heure dédoublée pour les élèves de 6<sup>e</sup>.

Au-delà des moyennes qui n'ont aucun sens, c'est trop souvent une classe supplémentaire qui vient alourdir nos services, à laquelle s'ajoute tout le travail « invisible » induit : préparations, corrections...

#### **Vérité n° 3 : Des compléments de service qui se multiplient**

Dans notre département, le nombre de compléments de service est en augmentation de 25 % cette année, après une hausse de 15 % l'an dernier. Ils sont très souvent liés à des heures supplémentaires (les principaux ont recours à ce moyen pour « économiser » quelques heures postes et « consommer » un maximum d'HSA) et très souvent illégaux puisque ne s'effectuant pas dans la même commune.

Un seul exemple : une collègue d'Arts Plastiques en complément de service dans le Dunois s'est vu attribuer un service alourdi de 8 heures supplémentaires !!!

#### **Vérité n° 4 : Un recours croissant aux emplois précaires**

De nombreux postes non pourvus à la rentrée l'ont été dans les semaines suivantes... grâce à l'appel massif aux contractuels et autres vacataires. Au collège de Toury, deux postes d'Anglais sur trois sont occupés par des contractuels, ainsi que le poste d'Allemand, pour la deuxième année consécutive. À Voves, deux contractuels ont été embauchés via l'ANPE pour occuper des postes en Mathématiques. L'un est chef d'entreprise, l'autre est étudiant en IUT. Au collège de St Prest, 9 heures de Mathématiques n'étaient pas assurées. Elles le sont désormais par une vacataire de Sciences Physiques. Aux Petits Sentiers, l'ANPE a proposé à un homme d'une cinquantaine d'années, au motif qu'il avait eu trente ans auparavant une licence d'Anglais, un remplacement dans cette matière. Il n'a pas souhaité donner suite.

#### **Vérité n° 5 : Des programmes qui changent... mais pas les manuels**

Dans le cadre de la mise en conformité avec les connaissances et compétences ciblées par le socle commun, les programmes sont en pleine évolution. Cependant, le manque de crédits alloués par l'État est criant et le renouvellement des manuels se fait à un rythme qui n'est pas du tout celui de la réécriture des programmes. Dans de nombreux collèges, il n'a été possible d'acheter qu'un jeu d'une quinzaine de manuels par salle d'Histoire-Géo, de SVT, de Techno..., soit un pour deux élèves. Ailleurs, on continue avec les anciens manuels non conformes aux programmes, et tant pis si ces manuels ont quinze ans d'ancienneté comme les livres d'Anglais du collège de Maintenon...

Bilan de la rentrée Eure-et-Loir

Etablissement	Postes				Compléments de service particuliers	Vie scolaire	Autres
	Non pourvus au 2 septembre	Pourvus par des TZR	Pourvus par des précadres	Evolution			
Collège A. Sidoine (Bonneval)	1 Assistant d'éducation	Au moins 1		Pourvu	1 collègue Arts pl. en CS à E. Zola (8 HS !!!)	Groupes de compétences en français (3 <sup>ème</sup> )	
Collège Châteauneuf en Thymerais	1 Anglais 1 EPS 1 AP 1 CPE 1 Maths		1 en maths Lequel « remplace » aussi la fin de congé mat de l' autre collègue	EPS. Contractuels Anglais : TZR CPE : fin de congé	1 surveillante remplacée à 80% (congé mat)	Gros pbs de place et de sécurité !!!!! Manuels : 1 série par salle en esp. et HG ; manque en anglais ; 6 <sup>ème</sup> nouveaux programmes pas tous renouvelés	
Collège L. Pergaud (Conville)		1 Lettres en CS à Courville (6 h) et Maunilliers (6h)	1 Techno pourvu par 1 contractuel	La TZR de Lettres complète son service a Illiers-Combray !		26 par classe en 4 <sup>o</sup>	
Collège V. Hugo (Chartres)		3 (dont 1 venant de Tours)	2 en Maths 1 TOS		1 Français (6 h en lycéee pro)		
Collège Val de Voise (Gallardon)	1 Maths 1 Documentaliste			Pourvus (statut ?)			
Collège Proust (Illiers Combray)		1 Maths remplacé par PEGC sans poste				Manque crédits pour manuels EC 6 <sup>ème</sup> 1 Groupe de 32-33 élèves en Espagnol	
Collège Racine (Maintenon)					1 Musique sur 3 étés (en congé mat. non remplacé)	Anglais : livres vieux de 15 ans Pas de nouveaux manuels d'EC (niveaux programmes pourtant) et en SVT	
Collège A. Mennetier (Nogent le Rotrou)			3 collègues de SEGPA			Manuels non renouvelés en HG et EC et français 6 <sup>ème</sup>	
Collège J. Moulin (Nogent le roi)	1 Techno 1 EPS (congé mat. non remplacé) 1 poste admin	1 TZR qui n'a pas de voiture	1 EPS 2 TOS	EPS, Techno pourvus par contractuels	1 Musique sur 3 étés		
Collège Soutine (St Prest)	4 heures en Arts pl. (HS refusées)		1 Allemand 9h de Maths par une vacataire de Physique	CS Arts Plastiques créé pour une autre collègue			
Collège Elériot (Toury)	1 Anglais		1 Anglais 1 Allemand	Anglais pourvu par un TZR			
Collège Camus (Dreux)						Manque crédits pour manuels EC 6 <sup>ème</sup> Une quarantaine de dérogations à la carte scolaire (venant de P. Fort) 6è et 5è : 26 par classe	
Collège P. et M. Curie (Dreux)	1 EPS 1 Musique		1 Doc 1 Techno	EPS pourvu par un contractuel		Physique : demande de remplacement des manuels depuis 3 ans Nombreux départs vers le privé (- 10 él. de 6è par rapport à juin),	
Collège L. Armand (Dreux)			plusieurs			Nombreuses dérogations à la carte scolaire demandées	
Collège N. Robert (Verneuillet)	1 CPE remplacé par un assistant d'éducation			CPE pourvu par un contractuel			

## HS non imposées ? Un témoignage

Collège J. Monnet (Luisant)									Manque de manuels en 6 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> : presque 28 par classe
Collège G. Couté (Voves)	2,5 postes de Maths								
Collège La Loupe	3-4 h. en Physique et en Anglais								
Collège Hélène-Boucher (Chartres)	1 Allemand (congé mat.)								
Lycée J. de Beauce (Chartres)	1 Doc. 2 ROC 1/2 Maths 1/2 Anglais								- 2 postes d'AE - 1 poste CPE en temps partiel
Lycée E. Zola (Chateaudun)	9 stagiaires pour absorber les HSA								Manque de place pour loger la nouvelle STS Toutes les 2 <sup>des</sup> > 33 élèves 1 <sup>er</sup> L > 38 élèves
Lycée R. Belleau (Nogent le rotrou)	1 Maths 1 Philo								Suppression à la rentrée d'1/2 poste d'éco-gestion : 9 HSA à la place
Lycée Rotrou (Dreux)	1 Infirmière 1 Sc Eco 1 stagiaire SVT 1 stagiaire Phys.								Certaines matières ont l'équivalent d'un poste en HSA

Je suis TZR en Eure-et-Loir et j'ai été affectée à l'année en lycée. (...) J'ai téléphoné au lycée dès son ouverture au mois d'août (...). La proviseur-adjointe m'a annoncé un volume horaire de 21h (heures de première chaire et de pondération BTS comprises). Cependant, comme je suis agrégée, cela fait 6 heures supplémentaires. Or, tant pour raisons personnelles que par principe, je refuse les heures supplémentaires au-delà de la première imposable, puisque la loi m'y autorise. J'ai immédiatement prévenu l'adjointe de mon refus.

Le jour de la prérentrée, l'emploi du temps qui m'a été distribué comportait ces 6 heures sup. Je suis allée voir le proviseur pour lui faire part de mon refus (...), en m'excusant de bousculer ainsi la répartition de services initialement prévue. La réponse du proviseur a été très brève : d'une part, étant donné que j'avais des BTS, c'était du "gâteau" (je cite), et d'autre part, il fallait que je voie ça avec mes collègues, et non avec lui.

Bien que j'ai pensé qu'il serait impossible de "refiler" 5 heures à mes collègues, j'ai suivi ses instructions et suis allée les voir. Evidemment, ils avaient déjà leurs propres heures sup (ou bien étaient à temps partiel(...)), et ils m'ont fait comprendre qu'ils avaient tous fait des efforts en prenant des heures sup et que je n'avais qu'à faire comme eux. (...) Nous avons convenu d'en reparler au conseil d'enseignement de l'après-midi.

Nous avons vite compris que nous ne pouvions trouver de solution entre nous. J'ai donc décidé de reprendre rendez-vous avec le proviseur. Au passage, j'ai croisé la proviseur-adjointe et lui ai expliqué (de nouveau) le problème. Elle m'a répondu qu'une entreprise quelle qu'elle soit ne pouvait pas fonctionner si ses salariés ne faisaient pas d'heures supplémentaires, et m'a signifié, pas très aimablement, que je devais revoir ma position. Je me suis excusée une nouvelle fois de remettre en cause la répartition de services, mais j'ai également affirmé une nouvelle fois mon intention de refuser les heures sup au-delà de l'heure imposable.

J'ai obtenu un rendez-vous avec le proviseur le lendemain matin (...): selon lui, il fallait calculer l'obligation de service sans tenir compte des heures de pondération et de première chaire. Malheureusement pour lui, ce n'est pas la première fois que je me retrouve dans cette situation, et je connais mes droits. J'ai donc voulu lui expliquer comment calculer l'obligation de service. Il m'a très "énergiquement" interrompue en me signifiant de ne pas me lancer dans "je ne sais quelles supputations". Ce à quoi j'ai répondu que je ne supputais rien du tout, que je me contentais d'appliquer la loi.

Puis il a ostensiblement cessé de me regarder, s'est tu, et s'est mis à chercher sur son bureau. Il a pris un livret (j'ai compris par la suite qu'il s'agissait de l'annuaire des services du rectorat), et a commencé à le feuilleter, toujours sans me regarder ni prononcer un mot. Au bout d'un moment, il a pris son téléphone et composé un numéro. (...) Il a expliqué la situation à son interlocuteur (à ceci près qu'il parlait d'un professeur "refusant toute heure sup") et demandé comment calculer l'obligation de service. Il semble que la réponse ne lui ait pas convenu, puisqu'il a de nouveau feuilleté son annuaire, composé un numéro, et apparemment eu la même conversation avec un autre service. Il a recommencé une fois de plus, le tout sans me regarder et sans s'adresser une seule fois à moi. Il a finalement raccroché, m'a regardée bien directement dans les yeux et, très énervé, m'a dit : "Eh bien vous avez gagné ! C'est vous qui avez raison, vous avez obtenu gain de cause". Je me suis (encore) excusée de bouleverser la répartition de services, que ce n'était en aucun cas pour le mettre dans l'embarras. Il m'a répondu que c'était faux, que je l'avais fait exprès et que je ne pensais qu'à moi. Puis il m'a ironiquement souhaité une bonne journée pour me signifier mon congé.

## La réforme des collèges : pas d'actualité ?

La rentrée 2009 voit arriver beaucoup de nouveautés dans les collèges :

- nouveaux programmes mis en œuvre en 6ème dans de nombreuses disciplines (lettres et histoire-géo par exemple) ou simultanément sur les quatre niveaux en Education Musicale et Arts Plastiques

- attestation de validation du socle commun au DNB

- nouvel enseignement d'histoire des arts.

La mise en place de l'enseignement de l'histoire des arts représente un vrai changement pour nos disciplines.

Les collègues d'arts plastiques et d'éducation musicale doivent faire face à une injonction de 50 % d'histoire des arts alors que les programmes d'enseignement ne sont absolument pas conçus ainsi. Rappelons que ce n'est pas 50% des horaires d'enseignement mais 50 % des programmes.

De plus, les programmes des disciplines artistiques ne sont pas chronologiques contrairement à ceux d'Histoire des Arts qui comprennent de surcroît des thématiques. Il est pourtant indispensable que la pédagogie soit laissée à l'initiative de l'enseignant.

Les directives pour la mise en place de cet enseignement sont extrêmement floues, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les « expérimentations locales » et à tous les abus de pouvoir. Ainsi au quotidien, il faut éviter le recours au cahier spécifique d'Histoire des Arts et prendre garde à une possible « case dans le bulletin », ce qui doublerait notre charge de travail. En outre, il ne faut pas se laisser imposer des « thématiques communes » par des chefs d'établissement trop zélés. De plus, aucune concertation n'est prévue dans l'emploi du temps des enseignants alors que l'on nous demande de travailler en interdisciplinarité. Comment par exemple travailler en 3ème en commun alors que les nouveaux programmes d'Histoire-Géographie ne seront mis en œuvre qu'en 2012 ? Qu'en est-il également des collègues d'autres disciplines qui souhaiteraient participer à des projets interdisciplinaires ? Sur quel temps et avec quels moyens un tel travail peut-il s'organiser dans l'intérêt des élèves ?

Par ailleurs, une évaluation est imposée au brevet dès la session 2011 avec un coefficient 2. Pour la session 2010 à titre transitoire, les élèves volontaires peuvent demander à passer l'épreuve. Qu'en sera-t-il de l'organisation dans les établissements sachant qu'il faut au moins un enseignant des disciplines artistiques ? Une fois encore, la charge de travail des enseignants s'accroît sans réelle revalorisation.

Au lycée, malgré l'obligation affichée pour tous les élèves de 24 h d'enseignement par an, il semblerait qu'il s'agisse cette année d'une expérimentation dans certains établissements « pilotes ».

Anne Delaby-Janody

La section académique du SNES organisera un stage académique **le mardi 8 décembre 2009 à Orléans** sur toutes ces questions, inscrivez-vous dès maintenant. **N'oubliez pas le réseau ARTCADOR SNES, il suffit que vous envoyiez votre mail à [a.delaby-janody@orange.fr](mailto:a.delaby-janody@orange.fr) pour y être inscrit et vous recevrez des informations régulières sur nos métiers, les manifestations culturelles ...**



**Autonomie d'Eure-et-Loir**

Un siècle d'engagement à vos côtés

*Mes objectifs :*

- Permettre à tous une pratique sereine de notre métier.
- Offrir à tous une couverture des risques professionnels.

*Mes compétences :*

- proximité,
- expérience,
- qualité d'écoute,
- disponibilité,
- réactivité,
- efficacité.

*Notre valeur :*

**La solidarité.**

**2009-2010**

**Cotisation pour l'année scolaire : 28 €**  
Personnels enseignants, de direction

**Cotisation réduite : 22 €**  
Personnels non-enseignants, de service, 1er emploi, contractuels, vacataires...

**L'Autonome d'Eure-et-Loir**

- Un contexte scolaire toujours difficile.
- Une judiciarisation des relations entre élèves, parents et enseignants.
- Un climat délétère à l'égard de tous les personnels de l'enseignement.

**L'Autonome d'Eure & Loir ne change pas.**

Comme elle l'a toujours fait, elle prend en charge votre protection dans les domaines **assurables** (responsabilité civile, défense, accidents professionnels...) et **non assurables** (insultes, menaces, diffamations...), sans exclure des interventions de **solidarité** dans les cas de détresse exceptionnelle.

**Encore plus forte et plus réactive grâce à la souplesse de son organisation au niveau départemental et national.**

**Autonome d'Eure & Loir**  
1 rue Chauv eau Lagarde  
28000 CHARTRES  
Tél et Fax : 02.37.34.69.03  
auto no me.28@orange.fr

## Restauration dans les collèges : refusons la privatisation !!!

Le Conseil Général a confié à la Sodexo (qui n'appartient pas à la communauté éducative et dont le but premier est de gagner de l'argent) la totalité du marché alimentaire des collèges pour la restauration scolaire et même la possibilité de fournir des repas entièrement confectionnés aux établissements de façon ponctuelle à partir du 4 janvier 2010. Cette politique remet gravement en cause le service public et mène droit à une privatisation totale de la restauration scolaire à terme. Ce n'est qu'un premier pas vers une externalisation des missions de service public des collèges. Nous pointons ces dangers lors du grand mouvement social de 2003 et depuis les engagements politiques des collectivités territoriales tombent un à un.

Les représentants syndicaux (FSU et UNSA) de l'ensemble des personnels (chefs d'établissements, gestionnaires, enseignants, vie scolaire, personnels ATOS) qui forment la communauté éducative s'opposent fermement à ce dispositif.

Dans ce contexte, le Conseil Général n'a à aucun moment organisé une concertation avec les personnels et les usagers sur cette politique. C'est un véritable passage en force !!!

Le Conseil Général a besoin à priori d'un accord du conseil d'administration pour la mise en place de ce dispositif. En cas de vote défavorable du conseil d'administration, ce dispositif ne pourra pas se mettre en place sous la forme actuellement prévue.

Le rôle du conseil d'administration est donc primordial, par conséquent nous devons tout mettre en œuvre pour que cette politique ne soit pas validée en votant contre et en faisant voter contre cette externalisation de la restauration scolaire.

Nous avons le pouvoir de faire reculer le Conseil Général dans ce domaine. L'ensemble de la communauté éducative doit se faire entendre pour éviter toutes les dérives.

### Nous avons déjà engagé les actions suivantes :

- Délégation SNPDEN/UNSA (syndicat des chefs d'établissements), AI/UNSA (syndicat des gestionnaires et autres personnels administratifs) et la FSU (SNES, SNEP, SNASUB, UNATOS, SNUPDEN) auprès du président du CG pour lui signifier notre opposition totale à ce dispositif. Elle sera reçue le 22 octobre.
- Inscription de la restauration scolaire à l'ordre du jour du prochain CDEN à la demande la FSU, le Conseil Général n'avait même pas prévu d'en parler.
- Boycott à l'appel de AI/UNSA et SNASUB/FSU des gestionnaires à se rendre à une réunion avec la SODEXO pour la mise en place du dispositif.
- Elaboration d'une Motion commune pour les CA.

### Motion du CA

A l'heure où nous écrivons ce bulletin nous ne connaissons pas encore exactement les détails précis des modalités du passage de ce dossier en CA. Le Conseil Général travaille de façon opaque. Nous vous demandons d'être particulièrement vigilant à vos boîtes mel dans les jours à venir, des infos complémentaires vont arriver. Ce qui est très important, c'est que le maximum de membres du CA puissent se prononcer contre cette privatisation.

---

# Permanences du SNES-28

- Lundi de 14h00 à 18h00,
- Mercredi de 14h00 à 17h00

Tel : 02 37 21 16 91 - mail : [snes28@orleans.snes.edu](mailto:snes28@orleans.snes.edu)

## Réforme des lycées : aujourd'hui les trompettes... et demain ?

Communiqué du SNES

Se plaçant d'entrée dans une posture solennelle et théâtrale pour marquer son implication personnelle, le Président de la République a présenté un plan de réforme du lycée prudent et en partie décalé. Il prend acte au passage des dysfonctionnements du lycée actuel sans pour autant reconnaître la responsabilité de sa politique éducative que ce soit sur l'enseignement des langues vivantes, l'orientation scolaire et les conditions de travail.

1) Prudent, le Président de la République a tenu compte des mobilisations de l'année dernière et répondu à des demandes fortes du SNES :

- Reconnaissance de l'importance de la voie technologique dans la démocratisation du lycée, même si l'objectif des 80% d'une génération au niveau baccalauréat n'est pas rappelé
- Urgence d'une rénovation des séries technologiques industrielles
- Nécessité de prendre en compte la diversité de publics scolarisés au lycée général et technologique, même si l'articulation avec la voie professionnelle n'a pas été évoquée
- Rééquilibrage de séries générales avec une rénovation de la série L.

2) Le discours est cependant décalé car les mesures annoncées ne répondent pas à la principale revendication des personnels : améliorer les conditions de travail et d'étude.

3) De nombreuses zones d'ombre subsistent, malgré la réaffirmation du maintien du taux d'encadrement :

- Les contours du cycle terminal restent bien flous
- L'articulation du travail sur l'orientation avec la loi « orientation–formation tout au long de la vie » n'est pas abordée
- Le rôle des Copsy n'est pas réaffirmé
- La définition d'une culture commune reste limitée à une vision patrimoniale qui ne sort pas de la vision d'une culture légitime dont on connaît les limites
- L'autonomie des établissements dans la prise en charge de la difficulté et de l'échec scolaire
- La place du livret de compétences initié par M. Hirsch et son articulation avec le baccalauréat.

4) Plusieurs mesures semblent des copiés collés de mesures mises en place au collège qui prouvent pourtant leur inefficacité (accompagnement éducatif fourre-tout, traitement des difficultés scolaires en dehors du cours...)

Prenant acte d'un discours présidentiel se voulant offensif contre les inégalités constatées au lycée et marqué par la volonté de prendre le temps de la concertation, le SNES portera dans les groupes de travail sa conception du rôle du lycée dans un système éducatif démocratique et les revendications des personnels.

Paris, le 13 octobre 2009

## Adhérer au SNES, c'est...

\* **Lui permettre de garantir le respect des droits de chacun** : ses élus et ses militants informent, conseillent tous les collègues ; ils vérifient la conformité des décisions de l'administration, interviennent pour davantage d'équité.

\* **Pouvoir débattre avec tous de notre métier**, de sa défense, de sa transformation et des améliorations nécessaires : par ses publications, ses stages, ses colloques, le SNES est un lieu d'échanges sur les missions du service public d'éducation, sur l'exercice du métier, sur les pratiques, sur les besoins de formation.

\* **Peser collectivement sur toutes les décisions qui nous touchent** : face à une entreprise de régression sociale sans précédent, s'investir dans l'action syndicale (manifestations, tracts, grèves, etc.) avec le syndicat majoritaire qu'est le SNES, c'est se donner les moyens de lutter tous ensemble contre des politiques réactionnaires et faire avancer un autre projet de société.

Chacun peut trouver que **notre action** a ses limites, mais elle **repose sur la participation de milliers de syndiqués** à ce processus de débat et d'action, sur le dévouement de centaines de militants dans les établissements, et nécessite des moyens matériels importants.

Il n'est pas inutile de rappeler que, à part quelques publicités dans nos publications, **les ressources du Snes proviennent exclusivement des cotisations syndicales**, ce qui est la garantie d'une indépendance totale à l'égard de tout pouvoir.

Adhérer ou réadhérer au SNES, c'est se donner les moyens d'être défendu contre l'arbitraire, c'est débattre et agir avec la profession **pour notre avenir, pour notre métier, pour le service public.**

*Contactez la section départementale.*

# JEUDI 22 OCTOBRE 2009

**La FSU 28  
organise une soirée débat**

**ANALYSER  
DÉBATTRE  
Pour agir !!!**

## Carte scolaire :

- Sectorisation indispensable pour le service public d'éducation ?
- Quelles réalités en Eure-et-Loir ?

**U.**

**20 H**

**IUFM DE CHARTRES**

5 rue Maréchal Leclerc, **Parking gratuit sur place**

**Avec la participation de Choukri BEN AYED**, Sociologue, Maître de Conférences à l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne et chercheur au laboratoire Modys-CNRS. Il a participé et dirigé plusieurs programmes de recherche consacrés aux inégalités d'accès à l'éducation..

**Auteur du livre « Carte scolaire et marché scolaire » mai 2009**

*La campagne présidentielle de 2007 a marqué la politisation du débat sur la carte scolaire. Les deux principaux candidats s'accordaient en effet sur la nécessité d'assouplir ou d'abolir la carte scolaire. Le débat sur la carte scolaire constitue un révélateur puissant des tensions et des contradictions qui traversent l'école. Cet ouvrage propose au lecteur un ensemble d'éléments pour en saisir les enjeux. Qu'est-ce que la carte scolaire ? Qui contourne la carte scolaire ? Quels sont les moyens utilisés par les familles ? Pourquoi la décision de supprimer la carte scolaire a-t-elle été prise ? Cet ouvrage souligne également les risques associés à cette politique, celle d'une dérive vers l'instauration d'un marché scolaire et de la ghettoïsation scolaire. Si l'ouvrage s'inscrit à contre courant des orientations politiques actuelles, il formule un ensemble de propositions pour dépasser l'alternative entre statu quo et logiques de marché..*

**A AFFICHER**